

## **COMPTE RENDU** **de la séance du Conseil Municipal** **du 14 mars 2019**

Le quatorze mars deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire

<u>Date de convocation</u> :	8 mars 2019	<u>Membres en exercice</u> :	28
<u>Date d'affichage</u> :	8 mars 2019	<u>Présents</u> :	15
		<u>Votants</u> :	27

Etaient présents : MM. Jean-Michel LEJEUNE - Thierry MARETTE - Hubert BELLET - Pascal BEAUDOUIN - Cyrille DEVOS - Philippe MERLEVEDE – Mme Victoria PACHECO - M. Sylvain DELVALLEE – Mmes Dominique PARA – Françoise VANDERCOILDEN - Marie-Christine DELATTRE - Joëlle DESNEUX - MM. Xavier FOUCHER - Jean-Baptiste MAITIA.

Pouvoirs : Mme Maryse BETOUS à M. Pascal BEAUDOUIN  
Mme Hélène BROHY à M. Cyrille DEVOS  
Mme Laurence AMOUROUX à M. Thierry MARETTE  
Mme Isabelle LOUVET à Mme Victoria PACHECO  
Mme Gaëlle LEBLANC-TRIGUER à M. Philippe LEROY  
M. Antonin ROUET à M. Jean-Michel LEJEUNE  
M. Jules TIOBANG TANKEU à Mme Dominique PARA  
Mme Annette SAINT-AUBIN à M. Philippe MERLEVEDE  
M. Eric DUPERRON à M. Jean-Baptiste MAITIA  
M. François HERAMBERT à Mme Françoise VANDERCOILDEN  
Mme Chantal MARTIN à M. Xavier FOUCHER  
Mme Corinne LE BLEIZ – CHATELAIN à M. Hubert BELLET

Absent : M. Michaël DE POLLI

Secrétaire de séance : M. Sylvain DELVALLEE

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019

### **DELIBERATIONS**

- Subventions aux associations et autres personnes de droit privé (2019 – 16) – Vote des Taux d'imposition 2019 (2019 – 17) – Fiscalisation des participations aux Syndicats Intercommunaux 2019 (2019 – 18) - Budget Primitif 2019 (2019 – 19)
- Travaux d'extension, de rénovation et d'accessibilité de l'école maternelle du Petit Poucet - Lot n° 8 : Aménagements extérieurs - Entreprise SARL MARIETTE T.P. - Exonération partielle des pénalités de retard (2019 – 20)
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime – Contrat d'adhésion (2019 – 21)
- Personnel communal :
  - Création de poste – Mairie (2019 – 22)
  - Renouvellement de contrat - Services divers (2019 – 23)

### **INFORMATIONS**

### **QUESTIONS DIVERSES**

## **PREAMBULE :**

Par courrier du 15 février 2019, Monsieur François CLERGEAT a fait connaître sa décision de démissionner de son poste de conseiller municipal à compter de cette date, pour des raisons d'ordre professionnel.

Madame la Préfète en a été avisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Elian GUILLAS, inscrit sur la liste « Franqueville-Saint-Pierre Naturellement » immédiatement après la dernière élue (Chantal MARTIN) a été pressenti pour ce mandat.

Par courrier du 25 février 2019, Monsieur GUILLAS a fait savoir qu'il n'avait pas actuellement la possibilité d'accepter ce siège.

Le mandat a par conséquent été proposé à Madame Solange RAKOTOARIVELO, suivante sur la liste, laquelle par courrier du 4 mars 2019 a décliné la proposition.

Le 5 mars 2019, dans l'ordre de la liste, c'est Monsieur Xavier BLONDEL qui a été sollicité.

Ce 14 mars 2019, Monsieur BLONDEL n'a pas donné sa réponse.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'envoi de deux fiches complémentaires transmises par courriel le lundi 11 mars 2019 aux membres du Conseil :

- Budget Primitif 2019 – Taux d'imposition
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime – Contrat d'adhésion.

Il propose de les inscrire en 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> point.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

- Monsieur Sylvain DELVALLEE est élu secrétaire de séance. Il procède à la validation des pouvoirs, laquelle n'appelle aucune observation.
- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

- **BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur BEAUDOUIN procède au développement des différents chapitres budgétaires relatifs à la section de fonctionnement et à la section d'investissement.

- Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions suivantes **(2019 – 16)** :

Article 657362

CCAS

23 000,00 €

Article 6574

**Associations et autres personnes de droit privé :**

ACPG/CATM	1 000,00
Ecole de Musique du Plateau Est	50 000,00
A.F.M. Téléthon	500,00
Amandie	500,00
Les Archers du Jonquay	500,00
ARRED – Envol Saint Jean	150,00
Arts et Loisirs	3 500,00
Association des Artistes Franquevillais	1 200,00

Basket Ball Franqueville-Saint-Pierre – Le Mesnil-Esnard	7 000,00
Becquerel	1 200,00
Bibliothèque	5 000,00
Braille Technique – Normandie Lorraine	500,00
Brigades Vertes	2 600,00
Centre aéré	47 000,00
Centre aéré – périscolaire	55 000,00
CFA BTP Dieppe	150,00
Centre de Formation Agricole PAR-TAGE	300,00
Centre Nautique de Belbeuf	500,00
Comité d'Animations aux Anciens	15 500,00
Coopérative Scolaire Maternelle Louis Lemonnier	1 400,00
Coopérative Scolaire Maternelle Petit Poucet	600,00
Ecole du Chat	50,00
EPHAD Moulin des Près	400,00
Europe Inter Echanges	1 159,00
ESF	45 000,00
ESF COREAM	1 700,00
Fondation Charles Nicolle	300,00
Handisup	300,00
Institution « La Providence »	1 400,00
Jardins Ouvriers Mesnil-Esnard	500,00
Le Pré de la Bataille	150,00
Le Secours Catholique	200,00
Les Fougères	150,00
Maman, Nounou et Moi	400,00
Papillons Blancs	600,00
Parents d'élèves Ecole maternelle Louis Lemonnier	100,00
Parents Franquevillais - Ecole primaire Louis Lemonnier	150,00
Passerelle Festival Blues	11 000,00
Philatélie UPHIF	200,00
Pièce Montée	500,00
Restos du Cœur	600,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Plateau Est	150,00
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Plateau Est	300,00
Scouts et Guides du Plateau de Boos	400,00
SNPA	200,00
Strapontins	3 000,00
UCAF (Union des Commerçants et Artisans Franquevillais)	3 000,00
USMEF	15 000,00
WAKANA 2000	300,00

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les subventions susvisées.**

à l'unanimité

- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition fixés comme suit, pour l'année 2019 (**2019 – 17**) :
- Taxe d'habitation : 14,00 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 23,91 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 60,55 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux susvisés.**

à l'unanimité

- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fiscalisation des participations aux Syndicats Intercommunaux pour l'année 2019 (**2019 – 18**) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux suivants :**

- Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée
- Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen
- Syndicat Intercommunal Résidences pour Personnes Agées du Plateau Est de Rouen
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Franqueville-Saint-Pierre – Le Mesnil-Esnard

à l'unanimité

- Budget Primitif 2019 (**2019 – 19**)

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le Budget Primitif 2019 arrêté comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

- DEPENSES : 5 385 914,90 €
- RECETTES : 5 385 914,90 €

**INVESTISSEMENT :**

- DEPENSES : 3 856 685,81 €  
dont 1 078 783,10 € de Restes à Réaliser
- RECETTES : 3 856 685,81 €  
dont 787 468,63 € de Restes à Réaliser

à l'unanimité

- **TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOVATION ET D'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE DU PETIT POUCKET - LOT N° 8 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ENTREPRISE SARL MARIETTE T.P. – EXONERATION PARTIELLE DES PENALITES DE RETARD (2019 – 20)**

Vu le marché n°2017/11, notifié le 07 juillet 2017 pour un montant de 31 296,75 € HT à la SARL MARIETTE T.P. attributaire du lot n°8 « Aménagements extérieurs » dans le cadre des travaux d'extension, de rénovation et d'accessibilité de l'école maternelle « Le Petit Poucet »

Vu l'article 3 de l'acte d'engagement précisant que la durée du délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixée du 30 juin 2017 au 16 mars 2018 et que les travaux exécutés selon le planning du Maître d'œuvre joint à la consultation, pourront être réalisés simultanément, et répartis comme suit :

- Travaux d'extension : 13 semaines dont 3 de préparation
- Travaux de rénovation : 7 semaines + 2 semaines dont 3 de préparation
- Travaux d'accessibilité : 5 semaines + 3 semaines dont 3 de préparation

Vu l'ordre de service n°1 en date du 07 juillet 2017 notifié à l'entreprise MARIETTE prescrivant le démarrage des travaux à compter du 07 juillet 2017 jusqu'au 16 mars 2018, y compris la période de préparation

Vu l'ordre de service n°2 en date du 27 février 2018, ayant pour objet de décaler l'intervention de l'entreprise MARIETTE aux vacances de Printemps, soit du 26 avril au 11 mai 2018 compte tenu des intempéries durant les vacances d'hiver, empêchant la réalisation des travaux

Vu la date de réception des travaux en date du 15 octobre 2018, qui acte que le délai de réalisation des travaux prévu dans le marché a été dépassé malgré des relances et mises en demeure restées sans suite, des pénalités de retard devraient être appliquées à hauteur de 78 500 €, soit 157 jours (du 12 mai 2018 au 15 octobre 2018) X 500€ à l'entreprise MARIETTE.

Considérant le montant des pénalités qui apparaît manifestement excessif au regard du montant du marché (37 556, 10 € TTC)

Considérant que le non-respect du délai d'exécution par l'entreprise MARIETTE n'a pas empêché le fonctionnement de l'école maternelle du Petit Poucet et n'a pas par conséquent causé de préjudice à la Commune

Considérant que l'entreprise MARIETTE subira toutefois l'application des pénalités de retard à hauteur de 725 € d'une part, pour cause d'absence aux réunions de chantier en dates des 17/07/2017, 25/05/2018 et 15/10/2018 pour un montant de 225 euros (soit 75 € X 3) et d'autre part, pour non remise dans les délais des documents à fournir après exécution pour un montant de 500 € comme prévu au CCAP

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'exonération partielle des pénalités de retard applicables à l'entreprise MARIETTE pour un montant de 78 500 €, sachant que cet abandon de créance ne peut être assimilé à un avantage injustifié.**

à l'unanimité

• **TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME - CONTRAT D'ADHESION (2019 – 21)**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1 et L2131-2

Considérant que la commune de Franqueville-Saint-Pierre souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de la Seine-Maritime, sur l'application « @CTES »

Considérant que, après consultation dans le cadre du code des marchés publics, le Département de la Seine-Maritime via le dispositif homologué « demat76.fr », a été retenu pour être le tiers de télétransmission

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**
- **donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion au Département de la Seine-Maritime via le dispositif homologué « demat76.fr » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**
- **autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis**
- **donne son accord pour que Monsieur le Maire signe :**
  - **le contrat d'adhésion avec le Département 76 pour le module d'archivage en ligne**
  - **la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'Etat à cet effet**
  - **le contrat de souscription entre la commune de Franqueville-Saint-Pierre et le prestataire de service de certificat électronique.**

à l'unanimité

• **PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTE – MAIRIE (2019 – 22)**

Considérant la réorganisation des services administratifs au sein de la Mairie et à cet effet, le besoin de créer un emploi permanent d'un architecte en raison des missions concernant principalement :

- les études en matière de qualité architecturale, paysagère et environnementale des projets
- l'analyse des projets de bâtiments et d'espaces publics
- la valorisation et la préservation du paysage urbain
- le maintien en état et la mise aux normes des bâtiments communaux
- l'intégration des logements locatifs à vocation sociale
- l'inventaire physique du patrimoine communal

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires, pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite totale de 6 ans, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, **après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

- **approuve la création d'un emploi d'Attaché contractuel à temps complet**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant, à durée déterminée de trois ans**
- **fixe la rémunération par référence à l'indice brut 607**

**à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

**La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2019.**

à l'unanimité

• **PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DE CONTRAT - SERVICES DIVERS (2019 – 23)**

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour une durée maximale d'un an pouvant être renouvelée dans la limite d'une durée totale de deux ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2018 créant un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps non complet – 20/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 mars 2019 et autorisant l'établissement d'un contrat pour la même période,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, **après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

- **décide de renouveler ce contrat à durée déterminée pour trois mois pouvant être renouvelé pour une durée de trois mois**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant**
- **fixe la rémunération par référence à l'indice brut 347**

**à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

**La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2019.**

à l'unanimité

## **INFORMATIONS**

### - DECES

Monsieur le Maire fait part des décès suivants :

- Madame Christiane OSMULSKI, ancienne conseillère municipale, également fondatrice et directrice de l'école de musique AFAM, survenue le 17 février 2019, dans sa 73<sup>ème</sup> année.

- Madame Elene ROELANDT, doyenne des franquevillais, survenue le 4 mars 2019, dans sa 103<sup>ème</sup> année.

- Madame Yvonne RAGOT survenue le 12 mars 2019, dans sa 96<sup>ème</sup> année. Madame RAGOT était l'épouse de Marcel RAGOT, Maire de 1945 à 1962.

### - ELECTIONS

Le répertoire électoral unique (REU), créé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2016, est ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019.

Son contenu est désormais stabilisé, ce qui a permis d'envisager l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale.

Ainsi, depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut obtenir les informations suivantes sur le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) » :

- Sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit.

Si l'électeur ne se retrouve pas par cette application, il est invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

La présente information est diffusée sur le site de la Commune.

### - AVC NORMANDIE

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation régionale sur la prise en charge de l'Accident Vasculaire Cérébral, l'ARS Normandie prévoit pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, l'envoi de supports de communication qui seront affichés en Mairie et diffusés sur le site de la Commune.

L'objectif est que la population puisse reconnaître au moins les 3 signes les plus fréquents de l'AVC, ses signes avant-coureurs et ses symptômes étant souvent méconnus du public.

### - VISITES DE LIGNES ERDF PAR HELICOPTERE

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le Département de la Seine-Maritime afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, le public est informé du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la Commune (hors agglomération), au cours des semaines 12 et 13.

### - TRAVAUX EN COURS

#### - Maison des Associations :

Monsieur le Maire rappelle que la durée du chantier est fixée à 11 mois y compris le mois de préparation, la livraison du bâtiment est donc envisagée vers la fin mai 2019.

#### - Aménagement de l'avenue COTY :

Sous la responsabilité et à la charge de la Métropole, les travaux ont démarré le lundi 4 mars 2019 et devraient être achevés vers la mi-mai.

Par mesure de sécurité, les accès sont totalement interdits, sauf aux riverains et véhicules d'urgence.

Le projet d'aménagement a été présenté aux riverains avant le commencement des travaux.

Aussi, des modifications sont depuis apparues nécessaires, notamment sur les arbres existants qui vont être abattus en raison de leurs racines en surface qui ne permettent pas de refaire des trottoirs correctement et qui à terme, auraient endommagé les surfaces avoisinantes.

C'est donc des arbustes à racines profondes qui seront implantés.

Les trottoirs côté est, pourront être réempruntés par les piétons vers les 22, 23 mars.

- Rue Gabriel CROCHET :

Les travaux d'enfouissement de réseaux sont actuellement en cours d'exécution.

L'aménagement de la voirie est prévu pour septembre prochain.

- VIE ECONOMIQUE

Monsieur le Maire fait part des cessations d'activités concernant :

- L'auto-école CER au centre commercial des Forrières
- L'établissement MIDAS au centre commercial du Canivet

- ELECTIONS EUROPEENNES

Il est rappelé que le scrutin des élections européennes se tiendra le dimanche 26 mai 2019, de 8h à 18h.

Les personnes souhaitant y participer par une présence aux bureaux de vote ou lors du dépouillement sont priées de se faire connaître auprès de Mme Agnès CAZE au cabinet du Maire.

- ANIMATIONS COMMUNALES DU 15 MARS AU 26 MAI 2019

- **Vendredi 15 mars 2019 – 20h30 – Espace Bourvil**  
Théâtre « Dernier Tour de Piste avec Jean-Marie BIGARD et Patrice LAFFONT organisé par la Commune de Franqueville-Saint-Pierre
- **Samedi 16 mars 2019 – 19h30 – Salle Marcel Ragot**  
Soirée Saint-Patrick organisée par Europe Inter Echanges
- **Vendredi 22 mars 2019 – 20h30 – Espace Bourvil**  
Festival Blues Notes organisé par l'association Passerelle
- **Samedi 23 mars 2019 – 19h30 – Salle Marcel Ragot**  
Soirée dansante antillaise organisée par Anim'Action
- **Du 26 au 29 mars 2019 – Espace Bourvil**  
Bourse aux vêtements d'été organisée par l'association Arts et Loisirs
- **Samedi 30 mars 2019**
  - **Super U**  
Collecte de fournitures scolaires en faveur du Burkina Faso organisée par les CME de Belbeuf, du Mesnil-Esnard et de Franqueville-Saint-Pierre, le Club des Ados et Europe Inter Echanges
  - **10h30 à 18h - Salle Marcel Ragot**  
Super Game organisé la DREAM du Club des Ados
- **Samedi 6 avril 2019 – 20h – Espace Bourvil**  
Concert de musiques actuelles organisé par l'école de musique du Plateau Est



- **Dimanche 7 avril 2019 – 16h – Eglise Notre Dame.**  
Concert lyrique organisé par l'école de musique du Plateau Est
- **Samedi 27 avril 2019 –10h – SIVOM.**  
Chasse aux œufs organisée par le Conseil Municipal des Enfants
- **Dimanche 28 avril 2019**
  - **9h30 – Parking d'Autosur**  
Exposition d'autos et de motos anciennes organisée par Autosur
  - **Salle Marcel Ragot**  
Soirée italienne organisée par Europe Inter Echanges
- **Mardi 8 mai 2019 – 11h00 - Place des Anciens Combattants**  
Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 organisée par la Commune de Franqueville-Saint-Pierre
- **Dimanche 19 mai 2019 – Parking Super U**  
Foire à tout organisée par l'association Anim'Action
- **Mardi 21 mai 2019 –15h à 19h – Salle Marcel Ragot**  
Don du Sang organisé par l'EFS
- **Samedi 25 mai 2019 –20h30 – Espace Bourvil**  
Jeanne d'Arc l'opéra rock organisé par la Ville de Franqueville-Saint-Pierre
- **Dimanche 26 mai 2019 – Espace Bourvil**  
Elections européennes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.  
La parole est ensuite donnée au public.